

L'ASSURANCE HABITATION EN 2023

ASSURANCES DE BIENS
ET DE RESPONSABILITÉ

Synthèse

Le marché de l'assurance habitation est de nouveau dynamique en 2023.

L'ensemble des cotisations de l'assurance multirisques habitation, toutes garanties confondues (y compris catastrophes naturelles), croît de 5,3 % sur un an et s'élève à 12,8 milliards d'euros. Cette hausse est plus prononcée pour les contrats non-occupants (+8,9 % contre +5,0 % pour les contrats occupants).

Fin 2023, le nombre de contrats MRH s'établit à 45,9 millions, croissant ainsi de +1,1 % sur un an (+0,5 % pour les contrats occupants). Parallèlement, le parc de logements au 1^{er} janvier 2023 est estimé à 37,8 millions, en hausse de +0,9 %.

La prime moyenne de l'ensemble des contrats MRH s'établit à 279 € hors taxe, en progression de +4,3 % par rapport à 2022 (dont +4,6 % pour les contrats occupants et +5,4 % pour les contrats non-occupants). Après deux années de hausses plus faibles que celles de l'indice FFB, la prime moyenne enregistre une hausse plus importante en 2023.

Une sinistralité qui s'améliore mais demeure à un niveau élevé.

Près de 4,1 millions de sinistres ont été indemnisés en 2023 pour une charge totale de 7,8 milliards d'euros. Les sinistres relatifs à la garantie dégâts des eaux représentent 34 % du total des sinistres et 24 % de la charge. Les sinistres incendies, malgré un nombre de sinistres moins importants (4 % du total) représentent la part la plus importante en termes de charge des sinistres (26 % du total).

La fréquence des sinistres est de nouveau en hausse (+5,8 % par rapport à 2022). Le coût moyen des sinistres s'améliore, il baisse de -10,2 % sur un an. Pour l'essentiel, cette évolution provient des événements climatiques de l'année 2022 en raison des nombreux et coûteux épisodes de grêle. Hors garantie TGN, le coût moyen des sinistres progresse de +2,0 % en 2023.

Au total, le ratio sinistres à primes, toutes garanties confondues, s'améliore sur l'année, passant de 71,2 % en 2022 à 64,8 % en 2023, soit une baisse de 6,5 points de pourcentage. Cette amélioration provient essentiellement de la baisse du ratio de la garantie TGN (-91,2 points de pourcentage sur un an).

Le ratio combiné net de réassurance est le plus élevé enregistré depuis 2009.

En 2023, le ratio combiné comptable net de réassurance s'établit à 106,7 % des primes pour l'ensemble de la branche des dommages aux biens des particuliers, après 102,9 % en 2022. Il se dégrade de +3,8 points de pourcentage sur un an, en raison d'une hausse de +9 points de pourcentage de la charge de réassurance.

Chiffres clés

	2022	2023	Variation
Contrats MRH (en milliers)	45 419	45 899	+1,1 %
Dont métropole	44 932	45 402	+1,0 %
Dont outre-mer	487	497	+2,1 %
Dont contrats occupants	37 899	38 106	+0,5 %
Dont contrats non occupants	7 519	7 793	+3,6 %
Cotisations MRH (en millions d'euros)	12 176	12 827	+5,3 %
Dont métropole	12 027	12 674	+5,4 %
Dont outre-mer	149	153	+2,5 %
Dont contrats occupants	11 007	11 554	+5,0 %
Dont contrats non occupants	1 169	1 273	+8,9 %
Prime moyenne MRH	268 €	279 €	+4,3 %
Dont contrats occupants	290 €	303 €	+4,6 %
Dont contrats non occupants	155 €	163 €	+5,4 %
Fréquence MRH *	95,9 ‰	101,5 ‰	+5,8 %
Dont Incendie	4,1 ‰	4,0 ‰	-1,6 %
Dont Tempête, Grêle, Neige	16,5 ‰	19,0 ‰	+15,2 %
Dont Vol	7,8 ‰	7,7 ‰	-1,5 %
Dont Dégâts des eaux	34,6 ‰	36,7 ‰	+6,1 %
Dont RC	8,5 ‰	8,3 ‰	-2,8 %
Dont Bris de glaces	6,9 ‰	6,7 ‰	-3,6 %
Dont Dégâts électriques	10,3 ‰	11,6 ‰	+13,0 %
Catastrophes naturelles	0,6 ‰	1,0 ‰	+60,3 %
Protection juridique	7,8 ‰	8,0 ‰	+2,8 %
Coût moyen MRH *	2 137 €	1 919 €	-10,2 %
Dont Incendie	10 302 €	10 786 €	+4,7 %
Dont Tempête, Grêle, Neige	6 401 €	3 777 €	-41,0 %
Dont Vol	1 932 €	2 061 €	+6,7 %
Dont Dégâts des eaux	1 135 €	1 204 €	+6,1 %
Dont RC	1 368 €	1 441 €	+5,3 %
Dont Bris de glaces	526 €	559 €	+6,3 %
Dont Dégâts électriques	706 €	736 €	+4,3 %
Catastrophes naturelles	9 472 €	14 672 €	+54,9 %
Protection juridique	466 €	442 €	-5,1 %
S/P MRH *	71,2 %	64,8 %	-6,5 pts
Dont Incendie	120,1 %	119,1 %	-1,1 pt
Dont Tempête, Grêle, Neige	254,8 %	163,6 %	-91,2 pts
Dont Vol	33,3 %	34,1 %	+0,8 pt
Dont Dégâts des eaux	80,6 %	84,3 %	+3,7 pts
Dont RC	36,9 %	36,9 %	+0,0 pt
Dont Bris de glaces	37,7 %	39,2 %	+1,5 pt
Dont Dégâts électriques	40,3 %	45,3 %	+5,0 pts
Catastrophes naturelles	24,0 %	57,0 %	+33,0 pts
Protection juridique	34,8 %	33,2 %	-1,6 pt

* Y compris les Catastrophes naturelles



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.